

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 22

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 22

Convoqués le :
19/06/2024

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Vanessa CARRARA, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

**POINT 2024-43- Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget Principal
2024**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire comptable M.57,
Vu le budget primitif 2024,

La présente délibération budgétaire modificative n° 2 est destinée à des inscriptions budgétaires complémentaires nécessaires au bon fonctionnement des services de la Ville de Moulins-lès-Metz.

Cette décision budgétaire modificative s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 7.703,02 €
- Section d'investissement : 13.600,00 €

Les imputations budgétaires concernées sont détaillées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
011				Charges à caractère général		
	6042	281	<i>Péri.</i>	Achat repas cantine	10 000,00 €	
	60632	020	<i>Fin.</i>	Achat matériels divers services	-10 900,00 €	
	60632	024	<i>Cult.</i>	Maillots équipe sénior qualifiée Coupe Moselle	1 600,00 €	
		281	<i>Péri.</i>	Vaisselles pour la cantine	600,00 €	
		338	<i>Péri.</i>	Matériel pédagogique activités périscolaires	400,00 €	
	611	022	<i>Com.</i>	Prestations de service	2 000,00 €	
		331	<i>Ados</i>	Centre de loisir	-6 000,00 €	
	6236	020	<i>Com.</i>	Imprimés divers	-1 000,00 €	
		022	<i>Com.</i>	Bulletin municipal et flyers	-1 000,00 €	
	62878	284	<i>Scol.</i>	Classes de neige ou de découvertes	-3 300,00 €	
	6288	338	<i>Péri.</i>	Autres services	-1 000,00 €	
67				Charges spécifiques		
	673	020	<i>Fin</i>	Titres annulés sur exercice antérieur (TLPE)	2 703,02 €	
73	73174	01	<i>Urba.</i>	Taxe locale sur la publicité extérieure		2 703,02 €
Mouvements d'ordre						
023		01	<i>Fin</i>	Virement à la section d'investissement	13 600,00 €	
042	722	01	<i>Fin</i>	Transfert entre sections (travaux en régie)		5 000,00 €
					7 703,02 €	7 703,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT						
CHAP	ART	FONCT	GEST	Objet	Dépenses	Recettes
Mouvements réels						
101				AMENAGEMENT ESPACES VERTS		
	2128	338	Dust	Filet de protection City Stade rue de Bretagne	3 000,00 €	
102				AMENAGEMENT ESPACES VERTS		
	21316	025	Dust	F+P Clôture cimetière Centre	4 300,00 €	
109				ACQUISITION AUTRES MATERIELS		
	21828	020	Dust	Acquisition véhicules	-19 000,00 €	
	2188	020	Dust	Batteries GLUTON	1 900,00 €	
	2188	020	Dust	Installation coffret recharge rapide véhicule	1 000,00 €	
	2188	212	Dust	F+P Stores salle motricité Verlaine	900,00 €	
	2188	212	Dust	Chariot ménage Verlaine Bât. B	310,00 €	
	2188	212	Dust	Serrure à clés fenêtres toilette Ecole Verlaine	400,00 €	
	2188	312	Dust	Compresseur armoire froide Jules Verne	1 060,00 €	
	2188	312	Dust	Grilles et rails frigo Jules Verne	500,00 €	
	2188	321	Dust	Autolaveuse Gymnase Albert Camus	10 300,00 €	
	2188	845	Dust	Panneaux divers	2 000,00 €	
111				TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE VERLAINE		
	2313	211	Dust	Rénovation maternelle	-10 000,00 €	
113				TRAVAUX CENTRE JULES VERNE		
	21318	020	Dust	Mise en conformité ascenseur	1 600,00 €	
116				TRAVAUX CHÂTEAU FABERT		
	21318	312	Dust	Bac dégraisseur	-10 000,00 €	
120				TRAVAUX EGLISE DU CENTRE		
	21318	312	Dust	Remise en service moteur volée cloche 3	800,00 €	
121				TRAVAUX EGLISE ST-PIERRE		
	21318	312	Dust	Mise en sécurité de l'orgue de la commune	27 800,00 €	
127				TRAVAUX DE VOIRIE		
	2152	845	Dust	Réalisation plateau surélevé rue Constantine	-16 800,00 €	
	2152	845	Dust	F+P panneaux	-2 000,00 €	
128				TRAVAUX DE RESEAU		
	2151	512	Dust	Terrassement et alimentation pour illumination	5 800,00 €	
134				TRAVAUX BATIMENT MAIRIE		
	21311	020	Dust	Mise en conformité ascenseur	4 730,00 €	
Mouvements d'ordre						
021		01	Fin	Virement de la section de fonctionnement		13 600,00 €
040	21314	01	Fin	Transfert entre sections (Travaux en régie)	5 000,00 €	
					13 600,00 €	13 600,00 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la décision budgétaire modificative n° 2 – Exercice 2024
comme présentée.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/06/2024

Le secrétaire de séance,
Bernadette LAPAQUE

B. Lapaque

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

J. Bauchez



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20240625-2024-43-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 01/07/2024
Notification : 01/07/2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.